



BUREAU DE L'ASSEMBLEE

AS/Bur/CB (2013) 12

25 novembre 2013

## Aux membres de l'Assemblée

### Carnet de bord de la réunion tenue à Vienne le 21 novembre 2013

Le Bureau de l'Assemblée, réuni le jeudi 21 novembre 2013 à Vienne, sous la présidence de M. Jean-Claude Mignon, Président de l'Assemblée, en ce qui concerne :

- **Réunion de la Commission permanente (Vienne, 22 novembre 2013)** : a pris note de l'ordre du jour révisé ;
- **Communication du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe** : a pris note de la communication ;
- **Première partie de session de 2014 (Strasbourg, 27-31 janvier)** : a établi l'avant-projet d'ordre du jour ;
- **Observation d'élections** :
  - . **Election présidentielle en Azerbaïdjan (9 octobre 2013)** : a approuvé le rapport final de la commission ad hoc ;
  - . **Election présidentielle en Géorgie (27 octobre 2013)** :
    - . a approuvé le rapport final de la commission ad hoc ;
    - . a pris note de l'avis de la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles sur « Le cas de M. Likhachev (Fédération de Russie, GUE) empêché de participer à la mission pré-électorale d'observation de l'élection présidentielle en Géorgie (23-26 septembre 2013) » et a décidé que l'Assemblée et ses commissions ne devraient tenir aucune réunion pendant deux ans en Géorgie; cette mesure pourrait être levée par le Bureau si les autorités géorgiennes garantissent la liberté de déplacement des membres de l'Assemblée en Géorgie lorsqu'ils voyagent pour le compte de l'Assemblée ;
    - . **Elections répétées des représentants du peuple en Ukraine dans cinq circonscriptions uninominales (15 décembre 2013)** : a décidé d'observer ces élections et de constituer une commission ad hoc à cet effet, composée de 5 membres, un de chaque groupe politique, et a autorisé le Président à désigner le président de cette commission ad hoc ;
- **Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)** : a pris note de la lettre du Président du Comité des Ministres concernant la liste des candidats au titre du Danemark et a décidé d'inviter le Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire à demander au Parlement danois de présenter une nouvelle liste de candidats ;
- **Renvois et transmissions en commissions** : a examiné et approuvé les renvois tels que présentés en annexe 1, sous réserve de ratification par la Commission permanente ;

- **Situation dans le camp d'Ashraf et camp Liberté** : a adopté la déclaration « Appel à ouvrir une enquête sur les homicides du 1er septembre et à libérer sept Iraniens, vraisemblablement placés en garde à vue par les autorités irakiennes » (voir annexe 2) ;
- **Situation en Syrie** : a adopté la déclaration « le Bureau de l'APCE déplore l'échec de la communauté internationale à convoquer la conférence internationale de paix sur la Syrie (Genève 2) » (voir annexe 3) ;
- **Composition de la Commission de suivi** : sur la base d'une proposition du Groupe GDE, a désigné Mme Unur Brá Konráðsdóttir (Islande, GDE) et M. Brynjar Níelsson (Islande, GDE) sous réserve de ratification par la Commission permanente ;
- **Réunions en dehors de Strasbourg et Paris** : a autorisé la sous-commission des relations avec l'OCDE et la BERD de la Commission des questions politiques et de la démocratie à se réunir le 4 février 2014 à Londres et la Commission des questions politiques et de la démocratie à se réunir les 11 et 12 mars 2014 à Stockholm ;
- **Dates et lieux des prochaines réunions** :
  - . Lundi 16 décembre 2013, Paris à 9 h 30 ;
  - . Lundi 27 janvier 2014, Strasbourg à 8 h ;
  - . Vendredi 31 janvier 2014, Strasbourg à 8 h.

Markus Adelsbach

---

Copie au(x) :

Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire  
Directeur Général, Directeurs et agents du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire  
Secrétaires des délégations nationales et des groupes politiques de l'Assemblée  
Secrétaires des délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie  
Secrétaire Général du Congrès  
Secrétaire du Comité des Ministres  
Directeurs Généraux  
Directeur de Cabinet du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe  
Directeur du bureau du Commissaire aux droits de l'homme  
Directeur de la Communication  
Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe

**ANNEXE 1****A. RENVOIS EN COMMISSIONS**

Doc. 13316, proposition de recommandation, Le placement et le traitement involontaires des personnes ayant un handicap psychosocial: nécessité d'un nouveau paradigme, renvoi à la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour rapport*

Doc. 13317, proposition de résolution, La sécurité routière en Europe, une priorité en matière de santé publique, renvoi à la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour rapport*

Doc. 13318, proposition de résolution, L'accès à la justice grâce à des instruments en ligne, renvoi à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport*

Doc. 13319, proposition de résolution, Renforcer la coopération contre le cyberterrorisme et d'autres attaques de grande ampleur sur Internet, renvoi à la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour rapport*

Doc. 13322, proposition de résolution, Défendre l'acquis du Conseil de l'Europe : préserver le succès de 65 ans de coopération intergouvernementale, renvoi à la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles *pour rapport*

**B. REPONSE APRES CONSULTATION**

Doc. 13269, proposition de résolution, Combattre le «génocide trisomique», classement sans suite

**C. DEMANDES DE PROLONGATION DE RENVOIS**

Doc. 12306 (renvoi 3700 du 4 octobre 2010 – validité : 31 décembre 2013), proposition de résolution, Adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme : élection des juges : prolongation jusqu'au 31 décembre 2014

Doc. 12595 (renvoi 3776 du 20 juin 2011 – validité : 31 décembre 2013), proposition de résolution, La protection des mineurs contre l'influence des sectes, prolongation jusqu'au 31 mars 2014

Doc. 12844 (Renvoi 3839 du 9 mars 2012), proposition de résolution, Abus de la détention provisoire dans les Etats parties à la Convention européenne des droits de l'homme, prolongation jusqu'au 30 juin 2014

Décision du Bureau (renvoi 3823 du 25 novembre 2011 – validité : 25 novembre 2013), La demande de statut de partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire présentée par le Parlement de la République du Kirghizistan, prolongation jusqu'au 25 novembre 2014

## ANNEXE 2

### Déclaration du Bureau de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

#### **Camp d'Ashraf et camp Liberté : appel à ouvrir une enquête sur les homicides du 1<sup>er</sup> septembre et à libérer sept Iraniens, vraisemblablement placés en garde à vue par les autorités irakiennes**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2013, des hommes armés ont fait irruption dans le camp d'Ashraf en Irak, qui accueille depuis des années des dissidents politiques iraniens en exil. Au moins 52 résidents ont été abattus. Selon des éléments de preuve crédibles, dont des enregistrements vidéo et des photos, la plupart des 52 victimes ont reçu une balle dans la nuque ; certaines étaient menottées.

Le Gouvernement irakien a nié toute responsabilité dans l'attaque mais s'est engagé à ouvrir une enquête sur ces violences meurtrières. A ce jour, les conclusions officielles de ces investigations n'ont pas été rendues publiques.

Nous sommes indignés de constater que près de 12 semaines après ce raid meurtrier, les auteurs de ces atrocités n'ont toujours pas été traduits en justice. Une enquête internationale indépendante doit être conduite dans les meilleurs délais.

Toujours au cours de ce raid sur le camp d'Ashraf, sept dissidents iraniens, six femmes et un homme, tous membres de l'Organisation des moudjahidines du peuple iranien (groupe d'opposition iranien) ont été enlevés.

Des informations tendent à indiquer que ces sept personnes seraient détenues par les forces de sécurité irakiennes dans un centre de détention secret à Bagdad. Elles risquent d'y subir des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements et pourraient être renvoyées de force en Iran.

Nous exhortons les autorités irakiennes à libérer ces sept Iraniens, à moins qu'ils ne soient dûment inculpés d'une infraction pénale reconnue au niveau international, à s'assurer qu'ils soient protégés contre la torture et d'autres formes de mauvais traitements et à ne pas les renvoyer de force en Iran, où leur vie serait en danger.

Nous invitons le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à fournir une protection aux résidents du camp Liberty conformément à son mandat.

**ANNEXE 3****Déclaration du Bureau de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe****Syrie : le Bureau de l'APCE déplore l'échec de la communauté internationale à convoquer la conférence internationale de paix sur la Syrie (Genève 2)**

Le Bureau de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), réuni aujourd'hui à Vienne (Autriche), déplore le fait que l'organisation d'une conférence internationale de paix sur la Syrie (Genève 2), que l'Assemblée a soutenu sans réserve lors de l'adoption de sa Recommandation 2026 (2013) sur la situation en Syrie le mois dernier, n'ait pas encore été convoquée et qu'aucune date n'ait été fixée. La communauté internationale n'a pu jusqu'à présent se mettre d'accord ni sur les participants ni sur l'ordre du jour.

Le Bureau de l'Assemblée rappelle que si l'accord de la communauté internationale sur le processus destiné à l'élimination des armes chimiques syriennes et la Résolution 2118 du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptée le 27 septembre 2013, ont fait renaître l'espoir d'un retour à la paix, ils n'ont pas mis fin à la guerre, qui continue toutefois avec l'emploi d'armes conventionnelles.

Soulignant que seul un règlement politique du conflit peut faire entrevoir à la Syrie la possibilité de supprimer la violence et de se rallier au changement pour lequel tant de vies ont été sacrifiées, le Bureau de l'Assemblée réaffirme la nécessité urgente de convoquer la Conférence internationale de paix sur la Syrie (Genève 2) avant la fin de cette année et, à cet égard, prie instamment les Etats membres du Conseil de l'Europe :

- d'user de leurs relations bilatérales avec les Etats arabes et autres Etats de la région pour obtenir leur soutien en faveur d'un cessez-le-feu en préparation de cette conférence;
- de participer à toutes les actions internationales visant à obtenir un accord sur les participants ainsi que sur l'ordre du jour de la prochaine conférence de paix, y compris les actions visant à unifier les groupes de l'opposition syrienne qui favorisent la démocratie et la tolérance, et à les amener à la table des négociations;
- de faire preuve de solidarité et de responsabilité collective en prenant les mesures nécessaires pour accueillir au mieux les réfugiés syriens;
- de s'assurer que les effets de l'utilisation très répandue des violences sexuelles à l'égard des femmes, ainsi que les conséquences humanitaires du conflit syrien et la nécessité d'une aide internationale d'urgence seront inscrits à l'ordre du jour de la prochaine conférence internationale de paix sur la Syrie (Genève 2).

L'Assemblée débatera de la question de savoir comment organiser et soutenir l'aide internationale concernant les réfugiés syriens lors de sa partie de session de janvier 2014.